



Brève prise de position

Protection dans la petite enfance II : Soutien des parents dans la prévention de la violence

La petite enfance, de la naissance jusqu'à l'âge de huit ans, est une phase déterminante pour le développement et la vie d'une personne. C'est pourtant dans cette phase que les enfants sont plus fréquemment concernés par la violence. Il y a beaucoup à faire pour les protéger. Souvent, la violence sur les jeunes enfants vient d'une surcharge des responsables légaux. Les familles et responsables légaux avec des enfants de zéro à huit ans auraient souvent besoin de davantage de soutien : d'un conseil renforcé lors de la transition à la parentalité, à une sensibilisation sur les conséquences néfastes de la violence, en passant par une meilleure information sur les offres d'aide disponibles, p. ex. le travail de proximité avec les familles.

Dans quatre brèves prises de position connexes, Protection de l'enfance Suisse montre le besoin urgent d'agir pour une meilleure protection durant la petite enfance. Elles s'appuient toutes sur un rapport de base dans lequel figurent toutes les sources.

I : Bases légales et données

II : Soutien des parents dans la prévention de la violence

III : Meilleure protection des enfants au sein de la famille

IV : Meilleure protection des enfants dans les institutions

1 Situation de départ

Les jeunes enfants subissent plus fréquemment la maltraitance.¹ Cela concerne à la fois la violence psychologique et physique, ainsi que la négligence. Seule la violence sexualisée concerne un peu plus les enfants plus âgés. Dans la petite enfance, la violence² survient le plus souvent au sein de la famille.

¹ Pour une description détaillée de la situation de départ, voir la brève prise de position Protection dans la petite enfance I (lien).

² Ci-après, on entend par violence la violence psychologique, physique et sexualisée, ainsi que la négligence. Toutes ces formes nuisent fortement au développement de l'enfant et ont des conséquences graves.



La protection de l'enfant doit commencer par un soutien des familles bien développé. Ci-après, l'accent porte sur la famille nucléaire : l'enfant avec les responsables légaux et ses frères et sœurs. Tous les modèles familiaux sont pris en compte. Du point de vue de la psychologie du développement, la création et la consolidation de l'attachement avec les parents ou au moins avec une personne de référence jouent un rôle central dans la phase de la petite enfance. Des liens solides sont un facteur de protection majeur pour les enfants. Ils sont essentiels à leur développement optimal. Ils forment la base de leur confiance dans le monde et de leur santé psychologique et physique jusqu'à l'âge adulte. Les conditions-cadres et offres de soutien évoquées ci-après permettent au plus grand nombre de personnes possible d'établir de tels liens solides (y compris les responsables légaux en situation difficile).

2 Transfert de connaissances et soutien lors de la transition à la parentalité

Les nouveaux-nés et les jeunes enfants dépendent largement de leurs personnes de référence et sont extrêmement vulnérables. Le fait de vivre une relation fiable et aimante fait autant partie des besoins de base de l'enfant que la nourriture, l'hygiène corporelle et suffisamment de sommeil. Si les responsables légaux font preuve de la sensibilité³ nécessaire envers les enfants, ces derniers acquièrent la *sécurité de l'attachement*, qui est un facteur de protection de l'enfant préventive important, car il est prouvé que les enfants renforcent ainsi leur résilience. Mais dans ce domaine en particulier, les responsables légaux semblent être comparativement peu informés. La grande majorité des futures mères et de leurs enfants à naître sont suivis sur le plan médical, mais de nombreux sujets ne sont pas abordés. Pour les futurs parents, il manque un accompagnement lors de la transition du couple à la parentalité, qui pourrait leur transmettre des connaissances de base sur les étapes du développement des enfants ainsi que sur leurs besoins psychologiques. Ces connaissances aident les responsables légaux à ne pas avoir par rapport à leurs enfants des attentes irréalistes, qui peuvent favoriser l'escalade des conflits.

Les offres existantes telles que les sages-femmes ou les consultations parents-enfants peuvent certes contribuer au bon démarrage dans la vie des jeunes enfants, mais elles ne sont pas toujours utilisées. Pour différentes raisons (trop chères, trop compliquées à organiser, offres inconnues, barrière linguistique), les familles connaissant des problèmes sociaux profitent beaucoup moins de ces offres. Ce sont pourtant les familles ayant déjà des difficultés liées à des facteurs externes qui auraient le plus besoin de soutien lors de la période éprouvante et exigeante de la naissance d'un enfant. Les visites à domicile, les informations sur les services spécialisés et le transfert de connaissances sur le

³ Comprise ici comme la capacité de percevoir les besoins de l'enfant et d'y réagir de manière adaptée et rapide.

développement de l'enfant sont importants. Il serait déterminant pour tous les parents de connaître les conséquences négatives de la violence dans l'éducation (cf. brève prise de position III). Cela concerne notamment le fait de secouer un bébé, qui peut rapidement entraîner un syndrome du bébé secoué causant souvent des dommages sévères et irréversibles voire provoquant la mort. Malheureusement, les cas signalés ont augmenté en 2019. En Suisse, la dernière campagne à ce sujet a eu lieu en 1997. Une étude allemande a pu fournir une preuve de l'absence de connaissances à ce sujet : plus de 20 % des parents considèrent qu'il n'est pas dangereux de secouer un bébé.

C'est pourquoi Protection de l'enfance Suisse s'engage pour que

- des lettres aux parents ou des offres similaires soient dès la grossesse mises gratuitement à disposition des futurs parents et disponibles dans les principales langues, et que des cours sur les sujets exposés ci-dessus soient proposés ;
- les futurs parents reçoivent déjà dans le contexte médical davantage d'informations de base sur les besoins psychologiques des bébés et des jeunes enfants et sur les principales étapes du développement des enfants, ainsi que des connaissances sur des sujets de psychologie du développement (p. ex. attachement, sensibilité, lecture des signaux des bébés, pleurs normaux) ;
- une campagne de sensibilisation et d'information nationale soit à nouveau organisée sur le syndrome du bébé secoué, à la suite de la campagne de 1997.

3 Introduction d'un congé parental

Les statistiques nationales annuelles sur la protection de l'enfant montrent que les enfants sont particulièrement exposés à la violence physique au cours de leur première année de vie. Cette violence dans l'éducation va souvent de pair avec un surmenage et un stress élevé des parents. Comme un congé parental décharge les familles et aide à empêcher le stress, il contribuerait largement à empêcher la mise en danger du bien de l'enfant dans la première phase de vie. La réduction du stress est considérée par les parents qui utilisent eux-mêmes la violence dans l'éducation comme l'aide la plus importante pour changer de manière positive leur comportement.

Lorsque les pères prennent un congé parental, ils s'impliquent également davantage pendant la petite enfance, établissent un lien plus fort avec l'enfant et acquièrent de meilleures compétences éducatives. Cela évite aussi une surcharge de la famille et peut ainsi protéger les enfants contre la violence. Mais le congé de paternité de deux semaines, en vigueur depuis 2021, est certainement trop

court pour produire des effets durables. En Suisse, il manque des réglementations juridiques innovantes, comme un temps partiel parental qui permet légalement une réduction du temps de travail pour les parents de jeunes enfants. Il faut également souligner que seulement environ 30 % des mères reprennent leur activité professionnelle directement à la fin du congé de maternité régulier de 14 semaines. La grande majorité prolonge cette période par des vacances et des congés non payés. Cela montre également le besoin d'un congé de maternité plus long.

C'est pourquoi Protection de l'enfance Suisse s'engage pour que

- un congé parental soit introduit au niveau national, afin que les deux parents aient plus de temps qu'à l'heure actuelle. Idéalement, un congé parental doit inclure une certaine durée exclusivement réservée aux pères, qu'ils sont les seuls à pouvoir prendre.

4 Accès aux aides pour toutes les familles en difficulté : programmes de visite aux familles et réseaux de coordination des aides aux parents

Différents facteurs souvent interdépendants peuvent mettre les familles, et donc les enfants, en difficulté : pauvreté, maladie, problèmes d'addiction, faible niveau de formation, manque de connaissances linguistiques de la part des responsables légaux et manque de soutien par l'autre parent dans le cadre d'une famille monoparentale. Tous ces facteurs augmentent le risque de violence dans l'éducation. L'accès aux aides sociales et thérapeutiques ainsi qu'aux programmes de soutien précoces pour les enfants et les parents agit contre la survenue de maltraitance infantile et de négligence au sein de la famille. Dans ce domaine, des centres familiaux à bas seuil d'accès peuvent jouer un rôle de transmission et d'information important. Les spécialistes qui y travaillent peuvent également identifier les familles qui ont besoin d'aide. En Suisse, il existe également de nombreuses initiatives publiques et privées qui accompagnent et soutiennent les familles en difficulté (travail de proximité avec les familles).⁴ Il est prouvé que les parents et les enfants profitent par exemple de la participation au programme « PAT - Mit Eltern Lernen », dont les visites à domicile de formatrices et formateurs pour parents constituent la base : les parents stimulent mieux leurs enfants, sont mieux intégrés socialement et les mères réagissent avec davantage de sensibilité à leurs enfants. Comme les familles

⁴ Par « travail de proximité avec les familles », nous entendons des offres à bas seuil et volontaires, contrairement à l'accompagnement familial socio- ou psychoéducatif, qui est généralement ordonné par une autorité ou une institution (p. ex. services sociaux, APEA, service de santé) ou convenu avec celle-ci. L'accompagnement familial socio- ou psychoéducatif est réalisé par des spécialistes, principalement des domaines du travail social et de l'éducation spécialisée.

en difficulté profitent en moyenne beaucoup moins des offres de soutien, mais qu'elles sont nombreuses à réaliser les examens médicaux prénataux, une étroite coopération entre le domaine médical de l'obstétrique et les offres de soutien complémentaires est importante pour permettre un accompagnement continu des familles en difficulté. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) soutient déjà certaines activités orientées sur la mise en relation et l'intégration des acteurs dans les services de soin de la petite enfance. Et ce car il manque souvent des réseaux entre ces institutions et les spécialistes qui sont présents pour les familles dans un canton ou une commune. Sur le modèle des réseaux de l'aide à la petite enfance en Allemagne ou en Autriche, ils pourraient également se charger d'accompagner les futurs parents et leurs enfants dès la naissance, selon leurs besoins, et de gérer les cas compliqués. L'étude sur la mise en réseau centrée sur la famille en Suisse, commandée par l'OFSP, montre différentes manières de mettre en place et de développer ce type de projets en Suisse⁵, notamment suivant le modèle des aides à la petite enfance. S'il s'avère que des familles ont besoin d'aides renforcées, l'accompagnement familial socio- ou psychoéducatif semble être un bon moyen d'assistance.⁶ Des évaluations montrent les avantages de ces offres et ceux d'offres similaires. La recherche démontre leur rentabilité, car elles peuvent potentiellement empêcher de nombreux problèmes d'émerger ultérieurement, en particulier lorsqu'elles sont utilisées dans la petite enfance. Il existe encore actuellement de grosses lacunes dans les offres de consultation de proximité et l'offre existante n'atteint que de manière insuffisante les familles en difficulté.

C'est pourquoi Protection de l'enfance Suisse s'engage pour que

- les offres de soutien aux familles soient mieux coordonnées et les efforts pour atteindre les familles en difficulté soient renforcés ;
- les lieux d'accueil parents-enfants en tant que partenaires de contact à bas seuil soient davantage encouragés dans les quartiers, en particulier lorsqu'ils centralisent différentes offres (y compris de soutien).

⁵ Le réseau Guter Start ins Kinderleben (GSIK) du canton de Thurgovie (GSIK 2020) propose par exemple des approches dans ce sens.

⁶ Même s'il est bien établi dans la pratique, l'accompagnement familial socio- ou psychoéducatif est encore peu étudié dans ses effets. Divers projets de recherche sont en cours pour y remédier. Voir: <https://www.spf-fachverband.ch/forschung>.